

Emplois d'été Canada;

**UNE INJECTION DE PRÈS DE 600 000\$ DANS LA CIRCONSCRIPTION DE MONTARVILLE
QUI TOMBE À POINT, ALORS QUE S'AMORCE LA RELANCE ÉCONOMIQUE!**

CIRCONSCRIPTION DE MONTARVILLE, le 16 mai 2020 – Le député de Montarville, M. Stéphane Bergeron, annonce un investissement de près de 600 000\$ dans la circonscription fédérale de Montarville au cours des prochaines semaines. Ces sommes permettront la création, cet été, d'une centaine d'emplois pour des jeunes de 15 à 30 ans, et ce, par l'entremise du programme Emplois d'été Canada.

«Ce programme récurrent de subvention salariale permettra à près d'une trentaine d'organismes, municipalités et entreprises de la circonscription de procéder à l'embauche de jeunes et leur donner l'occasion de vivre une expérience formatrice, qui leur sera assurément bénéfique pour la suite de leur parcours professionnel, en plus de contribuer au développement économique et social de notre région», d'expliquer M. Bergeron.

Certaines priorités avaient été identifiées pour l'attribution des emplois dans les limites de l'enveloppe octroyée, dont: permettre l'intégration des personnes handicapées; mettre en place des initiatives visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre et à protéger les milieux naturels, de même que les superficies boisées; mettre en place des mesures visant à soutenir les aînés, assurer la mise en place de logements sociaux et adaptés; et soutenir l'intégration des immigrants en favorisant la francisation et la laïcité. Évidemment, en raison de la présente pandémie, certaines priorités ont été ajoutées, dont: soutenir les organismes d'aide alimentaire et offrant des services de première ligne, ainsi que les CHSLD et résidences pour aînés ayant particulièrement été affectées par la COVID-19.

Signalons par ailleurs qu'en raison de la crise sanitaire, des modifications temporaires et extraordinaires ont été apportées au programme Emplois d'été Canada, dont: augmentation de la subvention salariale pour permettre aux employeurs de recevoir jusqu'à 100 % du salaire minimum pour chaque employé; possibilité de prolonger la période d'emplois jusqu'au 28 février 2021; possibilité, pour les employeurs, d'adapter les projets pour soutenir les services essentiels et embaucher du personnel à temps partiel; et possibilité, pour les employeurs susceptibles d'intervenir dans le cadre de la présente crise sanitaire, de présenter une demande après la période de fermeture du programme, ce qui n'est maintenant plus possible, puisque la sélection des projets est maintenant complétée.

«En période de crise, l'embauche de jeunes offrira notamment un répit aux organismes qui travaillent d'arrache-pied depuis le déclenchement de l'alerte sanitaire, le 13 mars dernier, et dont le bassin de bénévoles, souvent âgés de plus de 70 ans, s'est considérablement amenuisé, alors que les besoins s'accroissaient de façon exponentielle. J'invite les jeunes à être à l'affût des offres d'emploi qui seront prochainement disponibles. La présente pandémie requiert plus que jamais qu'on se serre les coudes. Grâce au programme Emplois d'été Canada, entre autres, nos jeunes pourront apporter leur concours à la sortie de crise. Nous comptons sur eux», de conclure Stéphane Bergeron.

– 30 –

Source: Pascale Guilbault, agente de communications
Bureau du député Stéphane Bergeron

@ pascale.guilbault.349@parl.gc.ca

☎ 450 922-BLOC (2562)